



Objet : Ordre du jour de la 9ème réunion du Conseil d'administration 2014-2015
Présenté aux : Membres du Conseil administratif
Par : Catherine Côté
Date : Lundi le 14 janvier 2015
Lieu : Local de l'AED

Membres présents: François Alexandre, Rosemarie, Julien, Marvin, Matthew, Jeremy, Vincent, Alex, François, Véronique et Philippe.

Observateur: Louis-Paul Gamache, Catherine Côté, Jean-François Trudelle

0. Ouverture de la réunion

1. Adoption de l'ordre du jour

François Alexandre propose d'ajouter le point 4c SimONU.
Philippe Dion appuie.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

François Alexandre demande s'il y a des modifications à apporter.

Marvin propose l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Véronique appuie

3. Discussion des procès-verbaux de l'exécutif

Véronique dit qu'il y a souvent dans les Procès-verbaux de l'AED qui disent qu'un des exécutants explique quelque chose. Cependant, elle aimerait que l'explication soit notée pour qu'ainsi les PV soient encore plus précis.



Véronique propose le huis clos.

Philippe appuie.

(Huis-Clos)

Véronique propose la levée du huis clos.

Philippe appuie.

Véronique aimerait que l'exécutif parle de la réclamation du party de Noël. De plus, Véronique se demande pourquoi le bottin se fait aussi tard.

Jeremy explique qu'on a un problème avec l'informaticien et qu'on s'en cherche un nouveau.

4. Rapport du Président de l'exécutif

Jeremy explique que d'habitude, les observateurs ne prennent pas part au huis clos, donc il se demande si on permet à l'observateur de rester.

Alex est d'accord.

Les administrateurs sont d'accord pour mettre les points 4a et 4c à huis clos et d'en discuter en dernier.

Véronique rappelle l'importance de respecter le huis-clos tant pour les exécutants que pour les administrateurs.

Julien dit qu'il faut s'en tenir à l'information que l'AED véhicule parce que sinon le téléphone arabe se fait entre les étudiants et l'information en vient déformée.

Alex dit que la prochaine fois, dès que les gens en parlent, il faudrait qu'on rectifie l'information. Alex dit que l'exécutif avait ses motivations et qu'il était de bonne foi, mais que l'information devrait peut-être être donnée plus tôt.

Véronique dit que c'est surtout le fait que tout le monde en parlait et disait des faussetés.

Jeremy dit qu'effectivement la réaction n'a pas été assez rapide, mais c'est vraiment la fuite du huis clos qui a nuit. Jeremy dit qu'il faudrait peut-être refaire un message de l'importance du huis clos. Pour ce qui est du party de Noël, Jeremy dit que les gens ont beaucoup bu. Pourtant, c'était la même formule que l'an dernier. Les exécutants ont eu une discussion sur les modifications à apporter pour l'an prochain. Il pourrait y avoir des coupons. On se demande aussi si on continue à faire souper les gens à l'évènement. Jeremy dit que c'est seulement quelques personnes qui ont trop bu. Pour ce qui est du vestiaire, malheureusement, il y a eu une mauvaise gestion de la part des personnes en charge.

Vincent dit que le problème d'alcool en est un récurrent à la Faculté de droit. Il se demande si on peut faire de la sensibilisation à ce niveau, car c'est un réel problème.

Alex dit qu'effectivement, collectivement, il faut avoir une réflexion. Évidemment que l'évènement de Noël en est un c'est festif, mais c'est tout de même inquiétant.

Vincent dit que le problème ne réside pas dans la formule, mais dans le fait que les gens vont quand même trouver une manière de consommer en grande quantité.

Philippe dit qu'il a passé beaucoup de temps à aider les gens.

François Alexandre se demande si les organisateurs étaient en état, car ça aussi ça peut être un problème.

Jeremy explique que la plupart des exécutants étaient encore en train d'organiser au début de la soirée donc qu'ils n'ont pas consommé avant plus tard dans la soirée.

Vincent se demande si ça pourrait être comme pour certaines autres activités et que les exécutants aient une responsabilité de rester sobres.

Jeremy dit qu'habituellement, il n'y a aucun problème, ce pourquoi ça a été surprenant.

Véronique dit que plusieurs exécutants aidaient sur place et que les débordements étaient simplement trop grands pour qu'ils puissent être gérés convenablement.



Jeremy dit que lui était sobre et que le problème était tellement grand que peu importe ce qu'il pouvait faire, c'était extrêmement difficile à gérer.

Véronique se demande si ça pourrait être dans un bar. Elle se demande ce qui va arriver pour les réclamations du vestiaire.

Jeremy dit que beaucoup de réclamations étaient erronées en fait.

François demande combien de réclamations ont été faites finalement.

Jeremy dit que Karina a fait une réclamation pour son manteau et Anne-Marie pour ses bottes.

Jean-François dit qu'il faut absolument avoir la facture pour que les personnes se fassent rembourser. Concernant les exécutants et l'alcool, la différence avec cette année c'est que ce n'était pas un clé-en-main. Le fait qu'il y a eu une perte de contrôle est que personne n'était lié ensemble. Les gens en charge de la salle ne pouvaient pas vraiment prendre de décisions. C'est une question d'organisation et l'an prochain, l'exécutif suggèrera de prendre un service clé-en-main et de ne pas avoir à s'occuper de tout..

Vincent se demande pourquoi on organise un événement glamour si le seul but des étudiants est de boire en grande quantité.

Véronique dit que ce n'est pas le but pour tout le monde. Donc, il ne faut pas généraliser non plus.

François Alexandre rappelle aux administrateurs que c'est la prérogative de l'exécutif d'organiser les événements socio-culturels, l'avis du C.A. n'est que consultatif.

Alex se demande si on pourra retourner à l'endroit en question.

Jean-François dit qu'il ne devrait pas y avoir de problème. Le 600\$ de dommages est quand même minime pour l'envergure de la soirée.

a. DI - Permis d'alcool



Jeremy a rencontré la chef de sécurité de l'Université de Montréal. Ils ont discuté du plan d'action de l'exécutif qui a été préparé pour avoir le permis. Elle était très heureuse du travail que l'AED a fait et a aimé notre proactivité. Elle se dépêche pour qu'on puisse avoir le permis le plus vite possible.

Véronique demande quel est le plan.

Jeremy dit qu'évidemment, on s'engage à respecter les règlements universitaires, suivre les formations nécessaires et il va publier la liste de ce que l'on va faire pour améliorer la réussite de nos événements dans le groupe du CA.

Alex se demande si ça va être appliqué.

Jeremy dit que oui.

b. DI – Café Acquis

c. Simonu

(Huis-clos)

5. États financiers 2013-2014

Jean-François explique que malgré les éléments manquants, le comptable dit que tout est beau et que tout va bien. Le comptable va tout expliquer à l'assemblée générale. Jean-François n'a pas plus d'information.

François Alexandre se demande ce qu'est la page «chiffre d'affaire».

Jean-François dit que ce sont les revenus moins les dépenses.

François Alexandre demande ce que sont les «frais d'administrations».

Jean-François dit que ce sont des postes de dépenses. Le comptable réutilise le même fichier année après année puisque c'est beaucoup plus simple. Le comptable va tout expliquer en Assemblée Générale.



François ne comprend pas le document.

François Alexandre demande des explications pour qu'il y ait matière au vote.

Jean-François dit que les variations sont par rapport aux années précédentes. Le comptable ne fait pas tout le réexamen. Il compare les postes budgétaires d'année en année. La dernière colonne représente le pourcentage de variation. Pour les comités, il y a les recettes moins les dépenses.

François Alexandre se demande si le nom du comité "Bols et Bêtes" est bien écrit dans le fichier.

Jean-François dit qu'effectivement, il y a une erreur. Il dit qu'il va demander au comptable ce que représente la case "ordre public".

Matthew trouve le fichier compliqué et se demande si on ne peut pas simplifier les titres des colonnes pour faciliter la lecture et sa présentation en assemblée.

Jean-François dit que c'est pour cela que le comptable vient l'expliquer en assemblée générale.

Julien dit que c'est le comptable qui travaille de cette façon et on ne peut pas lui imposer une façon de travailler.

Jean-François dit que le travail du comptable est d'avertir le client s'il y a des problèmes. Or, il n'a rien dit par rapport aux états financiers de cette année. On pensait avoir des problèmes, mais le comptable va expliquer pourquoi ce ne sont plus des problèmes.

François Alexandre pense que ce serait pertinent de le rendre disponible.

Jeremy n'y voit pas de problème.

Matthew pense que le comptable devrait créer le fichier pour le client. De plus, plusieurs colonnes ont des 0 et pourraient être enlevées.

François Alexandre dit que l'an dernier c'était plus compréhensible.



Jean-François dit que ce n'était pas le même genre de document. Ce ne sont pas des états financiers, mais bien une mission d'examen.

Julien dit qu'il ose espérer que son tableau est maximisé et que le comptable ne met pas de l'information non-pertinente.

Matthew ne comprend pas pourquoi un document à prime abord simple devient si compliqué à lire.

Jean-François dit qu'il ne peut pas donner plus d'explications puisqu'il n'est pas l'auteur du document. Le comptable vient justement en Assemblée générale pour faire cette explication.

François Alexandre pense qu'il est relativement facile de faire abstraction des colonnes.

Les administrateurs sont plus à l'aise de reléguer l'approbation à l'Assemblée générale puisque personne n'a pu poser de questions au comptable.

Matthew croit quand même que le document pourrait être mieux présenté.

Véronique est d'accord que le document n'est pas clair, mais explique que le mandat du comptable est de fournir l'explication.

Jean-François dit qu'il peut écrire au comptable pour arranger la mise en page.

Les administrateurs permettent le droit de parole aux observateurs.

Louis-Paul dit que d'uniquement parler de forme en Assemblée Générale pourrait être une perte de temps et qu'il serait mieux que la mise en forme soit simple pour qu'on puisse se concentrer sur le contenu.

Jean-François dit que la mise en page du budget est difficile aussi, mais avec l'explication est quand même facile à comprendre.

Philippe dit que le comptable sera probablement capable de vulgariser le fichier.

Alex propose qu'on délègue le vote à l'assemblée générale et que Jean-François demande une mise en forme simplifiée au comptable et que, si cette dernière requête



n'est pas réalisable pour l'assemblée de mi-année, qu'elle soit retenue pour le fichier de l'an prochain.

Julien appuie

Marvin dit qu'on peut simplement lui demander d'expliquer les colonnes.

Personne ne demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Suivi budgétaire

Quant au suivi budgétaire, Jean-François dit que dans le réel on est à 20 000\$ en surplus.

Matthew dit qu'il y a un problème avec l'une des formules. Dans budget global, par exemple pour AED général, à la case G108, les revenus total sont 77 000 plus bas que prévu et les dépenses beaucoup plus haute.

Jean-François dit que ce chiffre là n'est pas important. Il peut corriger cela. Pour ce qui est du "REF" c'est une erreur souvent causée en raison des liaisons entre les différents fichiers excel. Il doit donc réparer certains liens.

Véronique se demande pourquoi, pour le party de Noël, à la ligne 110 dans dépenses, il y a 3000\$ de dépenses pour l'alcool.

Jean-François explique qu'il a tenté de décortiquer les dépenses. Il n'y a cependant pas eu de champagne au party de Noël. C'est un poste plus général.

Matthew demande pour la vente de billet si le chiffre est mis à jour.

Jean-François dit que c'est uniquement les ventes en comptant et quelques chèques. Il doit vérifier les ventes en ligne et sur Student Sphere.

François Alexandre se demande de quoi il s'agit pour le poste budgétaire "vêtement délégation", lequel a un excès budgétaire de 2400\$

Jean-François dit que ça représente les vêtements des initiations.



Jeremy dit que les revenus vont à la CEFDUM, mais la dépense devrait également leur revenir.

Jean-François dit que justement, il y a probablement eu un paiement de leur part.

François Alexandre demande si pour le poste "revue juridique", hébergement est bien l'hébergement du site.

Jean-François dit qu'effectivement, c'est l'hébergement du site Web.

François Alexandre se demande pourquoi le fournisseur est souvent "Ozzy".

Jean-François dit que c'est lui qui avance les fonds, ce pourquoi c'est son nom qui est inscrit.

François Alexandre se demande si on peut avoir une discussion sur le tournoi de golf étant donné que l'évènement est fortement déficitaire.

Jean-François dit que tout les paiement à recevoir ont été reçus.

François Alexandre demande se qui sera fait pour l'an prochain.

Jean-François dit qu'on va probablement résilier le contrat, car l'évènement est largement déficitaire. C'est la proposition de l'exécutif de cette année à celui de l'an prochain.

Vincent propose que le CA conseille le comité exécutif de ne pas répéter l'activité du tournoi de golf.

Julien appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Proposition de modification des Règlements Généraux de l'AED

a. Politique d'attribution des fonds aux comités



François explique qu'avec la présente politique budgétaire, les comités n'ont pas de budget à eux. L'AED subventionne uniquement les comités qui ont un déficit. Ça fait cependant en sorte que la motivation des comités de ramasser de l'argent est diminuée, car lorsqu'ils ont un budget équilibré, ils n'ont pas de subvention.

Jean-François dit que dans les faits, la démotivation n'est pas constatée. Par exemple, le comité Law Games a diminué de moitié sa subvention. Un comité qui ramasse son propre argent se voit donné beaucoup de liberté par rapport à ses dépenses versus un comité qui reçoit des subventions, car ceux qui reçoivent des subventions sont beaucoup plus surveillés quant aux dépenses.

François ne comprend pas pourquoi certains comités qui font beaucoup d'efforts ne reçoivent pas d'argent justement parce qu'ils font autant d'efforts. Il dit que c'est démotivant.

Jean-François dit que quand il a reçu les budgets, il a tenté le plus possible d'augmenter les revenus des comités et de diminuer les dépenses. L'erreur qui est faite est qu'on traite la subvention comme une entrée d'argent. La subvention sert à compenser le déficit. La subvention est même souvent non octroyée dans son entièreté.

Alex dit que pour avoir eu à faire une demande, ils ont tous accès au budget de l'année précédente et de s'y fier peut aider à prévoir les besoins du comité.

Vincent dit qu'on présume la bonne foi des comités. Si un comité fait beaucoup de publicité, il est désavantagé par rapport à celui qui n'en fait pas.

Jean-François dit qu'au-delà du budget, il n'est pas obligé d'opérer le remboursement.

Véronique dit que le problème est quand un comité est trop optimiste et n'arrive pas à tout récolter.

François dit que la politique budgétaire n'a aucun avantage et n'aide pas à faire un budget équilibré.

Jean-François explique que si le comité s'obstine et ne veut pas faire un budget raisonnable, alors ils sont pénalisés dans leurs activités.



Vincent dit qu'on constate un problème, mais se demande s'il y a une solution.

Jeremy dit que par exemple, par rapport au montant fixe, les comités ont moins de flexibilité.

Jean-François dit que les comités peuvent augmenter leurs dépenses lorsqu'ils ramassent leurs commandites puisqu'ils ont de la flexibilité. Par exemple, le comité de droit du travail a fait un très bon travail de levée de fonds et dispose maintenant de beaucoup plus de facilité à faire approuver ses dépenses..

Jeremy dit que c'est toujours possible d'avoir des gens de mauvaise foi, mais on présume qu'ils sont de bonne foi. On considère toutefois que c'est une bonne manière de faire. Ils ont souvent besoin d'un appui du trésorier. Cette méthode permet un bon contrôle du budget.

François voulait simplement soulever la question.

Vincent propose de mandater le CA à réfléchir sur ce problème et de le mettre à l'ordre du jour du prochain CA.

François appuie.

b. VG

7. Déroulement de l'Assemblée Générale du 20 janvier

8. Varia

9. Fermeture

Proposée par François Alexandre.

Appuyée par Véronique

Fermeture de la réunion à 17h35



ANNEXE I

Discussion du sous-comité suite à la fermeture de la séance du CA

Véronique rappelle l'importance que les membres de l'exécutif et les administrateurs respectent le huis-clos.

François Alexandre va rappeler les administrateurs à l'ordre et leur demander plus de flexibilité. Il remercie ceux qui demeurent encore présents à cette heure tardive.

SIMONU

(Huis-Clos)